



Référence: ICC-ASP/RC/IS/57

Secretariat – Secrétariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments à la Mission permanente de ... auprès des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la lettre du Secrétaire général des Nations Unies en date du 7 août 2009, et à la lettre du Président de l'Assemblée des États Parties en date du 15 septembre 2009, aux fins de convoquer la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Secrétariat a en outre l'honneur de faire référence à la résolution ICC-ASP/8/Res.6, par laquelle l'Assemblée a décidé que la Conférence de révision aurait lieu à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 11 juin 2010, pendant une période de 10 jours ouvrables.

En outre, le Secrétariat souhaite rappeler qu'en vertu de la règle 71 du projet de Règlement intérieur des conférences de révision :

« Au début de la Conférence, le Président peut, sous réserve de l'approbation de la Conférence, inviter un État non partie n'ayant pas le statut d'observateur à désigner un représentant pour assister aux travaux de la Conférence. Le représentant ainsi désigné peut être autorisé par la Conférence à faire une déclaration orale. »

À cet égard, le Secrétariat a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États invités, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent pour la Conférence de révision soient soumis avant le 7 mai 2010 au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties sis à l'adresse suivante : Cour pénale internationale, Bureau C-0458, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye, Pays-Bas. Les communications peuvent également être envoyées par télécopie au +31-70-381-5476 ou par courriel (asp@icc-cpi.int). La communication doit, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État invité, ainsi que les noms des suppléants et conseillers pour la Conférence de révision.

Des informations complémentaires concernant la Conférence de révision sont disponibles sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>), dans la rubrique « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 22 janvier 2010

Pièce jointe